Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 4 OCTOBRE 2018

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 18, NUMÉRO 3

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 2 octobre 2018.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Les membres du Conseil ont mandaté la secrétaire générale afin de diffuser un avis public faisant état des postes à pourvoir et de la façon de présenter une candidature, pour faire suite à l'annonce du départ de trois commissaires à compter du 7 novembre prochain, soit à la fin de leur mandat de quatre années.

  Les candidatures doivent être présentées avant le vendredi 9 novembre 2018 à 16 h.

  Les nominations auront lieu lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

— Les membres du Conseil ont résolu de demander au ministre des Finances, monsieur Bill Morneau, de modifier les dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin que les nouvelles dispositions, prévoyant que la rémunération des élus est imposable à 100 %, ne soient pas applicables aux élus scolaires.

  Une copie de cette résolution sera transmise au ministère des Finances du Canada, à l'Agence du revenu du Canada, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux députés fédéraux du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

— Les membres du Conseil ont également résolu de maintenir en vigueur la politique adoptée le 5 décembre 2017 par la résolution C-050-12-17 et qu'à compter du 1er juillet 2019, en soit supprimé la référence à sa révision annuelle.

  Afin de refléter cette modification, le titre en sera donc modifié à compter du 1er juillet 2019 pour devenir « Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves ».

  Cette politique ne fera plus l'objet d'une révision annuelle, mais demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une révision soit nécessaire. Les membres du Conseil se pencheront annuellement, lors d'une séance de travail, sur la nécessité de réviser ou non la *Politique relative à l'admission et à l'inscription*, et demeureront à l'écoute des commentaires pouvant être formulés au sujet de son contenu.

— Les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers modifiés pour l'année scolaire 2018-2019.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 6novembre 2018, à 19 h

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT